



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 02 septembre 2022

### Présents du bureau :

Rachid Digoy : président  
Virginie Cabuy : vice-présidente  
Stéphanie Huillet : secrétaire générale  
Grégory Chakir : chargé de communication  
Camille Le Roux : trésorière  
Mathilde Bourguet : webmaster

Début à 18h00/ Fin 20h

Camille remercie les 13 adhérents connectés en visio conférence à l'assemblée générale dont tous les membres du bureau étaient regroupés pour la première fois en présentiel à Toulouse.

### **1. BILAN FINANCIER**

#### **a) Recettes/Dépenses :**

La trésorerie est de 21415,67€ provenant des adhésions, de dons d'adhérents ainsi que de la cagnotte leetchi lancée à l'occasion de la riposte au Conseil d'Etat concernant le décret NBI et la prochaine action contre le décret MT. Cette cagnotte a permis de récolter 5942,52€.

Les frais fixes sont : le site internet, la banque, les honoraires du cabinet Cassius. Nous nous remboursons que rarement nos frais de déplacements et limitons nos dépenses au maximum, ce qui nous a permis d'atteindre cette trésorerie aujourd'hui.

#### **b) Bilan adhésions :**

A ce jour nous comptons 1568 adhérents contre 796 pour l'année 2021.

Cette explosion des adhésions s'explique en grande partie par le simple fait de notre accord avec Me Ouaiissi qui n'accepte de représenter au TA dans les procédures NBI uniquement nos adhérents. Il est bien évident que nous aimerions qu'aux vues de nos actions, notre investissement et nos résultats depuis 3 ans nos nombreux adhérents continuent de nous soutenir en adhérant en 2023.

Le bureau a voté le maintien d'une cotisation de 10 euros par an pour 2023, soit 83 centimes par mois.

### **2. BILAN D'ACTIVITE**

#### **a) Activités réalisées :**

- La réunion à laquelle participait le CIB avec l'ancien Ministre de la Santé Olivier Véran le 10 janvier 2022, a marqué pour nous à ce jour une de nos plus grande et belle victoire. C'est à cette occasion qu'il annonçait l'élargissement de la NBI aux IBODE par décret applicable dès le mois d'avril 2022 et ce pour « stopper ces procédures inutiles » selon ses termes.
- Cette année le CIB participait aussi aux réunions qui se sont tenues avec la DGOS concernant la réingénierie et le projet de réécriture du « décret MT ». Comme à son habitude le CIB a été force de proposition mais aussi d'opposition face à une tutelle qui ne s'attendait sans doute pas à autant de résistance. Ce qui a sûrement permis de retarder la sortie du nouveau décret MT initialement prévu en avril 2022. Nous l'attendons pour ce mois-ci et sommes prêts à riposter.
- Nous avons et continuons à alerter les députés, anciens et nouveaux, sur les problématiques urgentes de notre profession. Nous multiplions les visio depuis cet été avec certains députés à la commission des affaires sociales qui ont répondu à nos sollicitations. La prochaine se tiendra d'ailleurs le 15 septembre prochain.
- Nous avons renouvelé notre partenariat avec Me Ouaiissi, les procédures NBI sont toujours d'actualité et continuent, ce qui maintient la pression et influencera sans aucun doute la décision du Conseil d'Etat dans cette affaire. Pour pouvoir saisir le CE justement, nous avons donc choisi un avocat spécialiste, Me Loïc Poupot, qui travaille en étroite collaboration avec Me Ouaiissi, sur un recours déposé au CE pour dénoncer le décret NBI ainsi

que sur celui que nous préparons pour le « décret MT ».

#### b) **Projet en cours :**

- Les assignations sont un des sujets prégnant de notre association. Les sollicitations sont nombreuses sur le sujet, nous sommes prêts à agir avec notre avocat, malheureusement à ce jour et malgré nos relances, nous n'arrivons pas à obtenir suffisamment de preuves factuelles nous permettant d'entamer une action juridique.
- Notre projet de formation en alternance qui permettrait aux « IDE MT » d'obtenir le DEIBO, a été cette année encore largement diffusé. Nous avons d'ailleurs eu la surprise de voir l'alternance évoquée dans le cadre du master. Preuve que nos travaux ne sont pas lettres mortes.
- Le 20 septembre nous prévoyons un rassemblement sur Montpellier pour une action coup de poing. La date et le lieu ne sont pas choisis par hasard. Les 20 et 21/09/2022 se tiendront les rencontres FHP (Fonction d'Hospitalisation Privée), avec notamment la présence du Ministre de la Santé François Braun, nos fossoyeurs du privé...

#### c) **CNP IBODE :**

Virginie, Stéphanie, Rachid et Grégory ont intégré le CNP en fin d'année dernière. Seul Rachid a intégré le conseil d'administration. A ce jour, les travaux de cette instance ne concernent en rien les problématiques de notre profession. Pour preuve la dernière sollicitation de son président concerne un document à élaborer sur les antibiotiques.

### **3. ACTIONS JURIDIQUES**

#### a) **NBI**

L'Hôpital de GAP ayant gagné en appel avec des conclusions plus que douteuses, nous avons décidé avec notre équipe juridique d'accompagner nos collègues victimes de cette décision dans un pourvoi en cassation devant le CE. Parallèlement les procédures se poursuivent. Le tribunal de Marseille a encore une fois donné raison aux collègues de l'APHM le 11 avril dernier, en condamnant celle-ci à verser la rétroactivité quadriennale de la NBI. Une jurisprudence supplémentaire. Nous encourageons donc vivement ceux qui ne l'auraient pas encore fait à engager les procédures auprès de notre avocat. Au titre du collectif nous avons attaqué le décret n° 2022-313 du 3 mars 2022 afin d'obtenir une NBI supérieure aux 13 points concédés par le Ministère.

#### b) **MT**

Dès la sortie du décret et si celui-ci ne satisfait pas à nos propositions notamment d'obligation de formation diplômante nous riposterons juridiquement devant le CE. Nous avons préparé ce dossier avec nos avocats, nous sommes prêts.

### **4. BILAN RH DU BUREAU**

#### ➤ **Mouvement du bureau :**

Cette année nous avons eu deux collègues qui ont fait un essai malheureusement infructueux. Arrivée de Mathilde BOURGUET en juin dernier qui s'oriente vers le poste de webmaster.

#### ➤ **Résultat des élections :**

Les statuts réglementaires de l'association prévoient que le bureau soit élu pour une durée de 3 ans. Nos mandats respectifs arrivant à expiration, un appel à candidature a été lancé afin de permettre l'élection d'un nouveau bureau. Pour ce faire, nous avons choisi l'application BALOTILO qui répondait le plus à nos critères (nombre de votants, simplicité...). Vous avez donc été un peu plus de 1560 à recevoir le lien balotilo par mail, 511 d'entre vous ont exprimé leur voix.

#### **RESULTATS**

NOMBRE DE VOIX	ELUS	POSTE
491	Rachid DIGOY	Président
484	Stéphanie HUILLET	Secrétaire générale
481	Camille LE ROUX	Trésorière
480	Grégory CHAKIR	Chargé de communication
476	Virginie CABUY	Vice-présidente
459	Mathilde BOURGUET	Webmaster

Apparemment, pour vous, on ne change pas une équipe qui gagne et nous vous remercions de votre confiance... C'est donc reparti pour 3 ans à être à votre écoute, à vous représenter, à défendre vos intérêts et l'intérêt de notre profession.

Nous continuerons à y mettre toute l'énergie et la détermination que vous nous connaissez.

Le bureau national du CIB

